



Ecoles de conduite

16 Esplanade Charles De Gaulle
70200 - LURE
Tél. : 03 84 30 26 68
Agrément E1207002060

8 Rue Pierre Mendès France
70400 - HERICOURT
Tél. : 03 84 58 67 99
Agrément E1307000040

Programme de formation

Conduite 125

Public Visé :

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant se préparer à la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5E par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire.

Prérequis :

Etre titulaire du permis B depuis 2 ans
Comprendre, lire et écrire le Français.
Ne pas avoir d'incompatibilité médicale avec l'obtention du permis de conduire.

Durée et organisation :

7 heures de conduite minimum obligatoire. Divisé en trois parties, la première partie est théorique (2h), la deuxième est hors circulation (2h), et la troisième est en circulation (3h).

Taille du groupe :

Cours collectif ; 1 moniteur 3 élèves maximum

Objectif général :

L'objectif de cette formation est de permettre au conducteur les savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir pour conduire un véhicule de la catégorie A1.

Contenu de la formation :

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- Du respect de la règle
- De la prise de conscience des risques
- De l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...)
- Du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables)
- Du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon
- D'une conduite économique et respectueuse de l'environnement

Module théorique (2H)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5E :

- De savoir analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules
- De savoir appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules comme :
 - Savoir conduire sous la pluie
 - Savoir circuler de nuit
 - Savoir anticiper et détecter les dangers
- Connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes :
 - Savoir se rendre détectable
- D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalons, blouson avec dorsale, chaussures montantes)
- Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route même à basse vitesse.

Module hors circulation (2h)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5E :

- Connaître le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- Savoir démarrer et s'arrêter ;
- Connaître la position de conduite ;
- Savoir équilibrer et répartir du poids du corps ;
- Savoir monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- Savoir appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- Savoir tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant)
- Connaître l'importance du regard ;
- Savoir tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule avec et sans passager et en ligne droite et en virage.

Module en circulation (3 heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération. L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5E :

« Programme de formation 125 » daté du 22/01/2020 selon l'Arrêté du 17 décembre 2010

- Savoir rechercher les indices utiles ;
- Savoir adapter sa vitesse aux situations
- Savoir respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
Savoir choisir la voie de circulation ;
- Savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
- Savoir se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- Savoir franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- Savoir dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- Savoir négocier un virage.

Moyens pédagogiques et techniques :

Cours animés par moniteur diplômé d'état.

Véhicules école répondant aux normes du code la route.

Méthode expositive, démonstrative et active.

Matériel de radioguidage homologué.

L'auto-école dispose d'une piste, située Zone des Cloies à Lure. Piste privée et fermée à la circulation.

Elle se situe à environ 8 minutes de l'auto-école de Lure. La piste n'est pas équipée de sanitaires.

Chaque élève en formation est pris en charge à l'auto-école de Lure.

Modalités d'évaluation et suivi de la formation :

Evaluation au début de la formation réalisée en vis-à-vis avec le moniteur.

En cours de formation, il y a un suivi par le formateur.

Une feuille d'émargement est mise en place lors d'un financement particulier.

Equipe pédagogique :

Moniteurs ou monitrices diplômés d'état, titulaire du BEPECASER et possédant tous une autorisation d'enseigner délivré par le Préfet, en cours de validité.

Responsable Pédagogique : Jean Luc Masoni